

Paris, le 24 février 2021

SECRETARIAT GENERAL
DIRECTION DES SERVICES CONSULTATIFS

NOTE n°2021/02/01

RÉPONSE DU BUREAU DU CESE AU HAUT-COMMISSARIAT À LA PROSPECTIVE ET AU PLAN.

Sur la note de problématique :
« Produits vitaux et secteurs stratégiques : comment garantir notre indépendance ? »

Bureau du 26 janvier 2021

Le CESE rejoint le Haut-commissariat au plan (HCP) sur la nécessité d'agir face aux problématiques qui ont émergé de façon aiguë avec la crise sanitaire déclenchée par la covid19 : la dépendance à certains produits vitaux et les faiblesses de certains secteurs stratégiques. Le CESE a maintes fois alerté sur les risques induits par des choix de politiques publiques qui se sont traduits par la désindustrialisation, le vieillissement de nos infrastructures, l'insuffisance des ressources consacrées à la recherche et à la formation ou encore, la moindre accessibilité aux services publics, l'affaiblissement de notre système de santé. Ces tendances ont eu pour origine commune un changement de paradigme concernant le rôle de l'Etat dans la structuration de l'économie nationale et la place des services publics dans un contexte de construction européenne et d'ouverture économique insuffisamment régulée. De ce point de vue, la crise de la covid19 invite à remettre en question le positionnement du curseur et redonner du poids aux logiques de long terme afin de permettre à la France de recouvrer son indépendance et/ou sa sécurité sur les secteurs stratégiques.

Vous trouverez ci-dessous une synthèse des commentaires et recommandations formulés par les formations de travail du CESE, qui figurent en annexe de notre note.

Concernant le premier aspect de la note du HCP relatif aux produits vitaux et à la nécessité de préparer un « plan de mobilisation », le CESE souhaite compléter l'analyse sur quatre points :

- (i) Le HCP propose de procéder à un exercice de cartographie et de référencement de scénarios de crises : le CESE rappelle qu'il existe déjà des plans de continuité d'activité des secteurs, opérateurs et entreprises identifiés comme stratégiques : il s'agit de les actualiser et de les approfondir, sans repartir à zéro. Par ailleurs chaque crise donne lieu à une analyse et des recommandations (par exemple SRAS de 2002, H1N1, Ebola, Zika, etc...) dont il apparaît que l'Etat ne tire pas assez parti lorsqu'une nouvelle crise émerge.
- (ii) L'alimentation est un bien vital, la note du HCP se concentre sur les produits agro-alimentaires sans évoquer l'activité de production agricole elle-même qui fournit les

matières premières animales et végétales nécessaires aux entreprises de transformation dans les différentes filières aval. Les secteurs de la pêche et de l'aquaculture doivent également être pris en considération dans le « plan de mobilisation ».

- (iii) La préparation du « plan de mobilisation » ne peut se concentrer sur un élément (par exemple, les médicaments) sans prendre en compte l'écosystème.
- (iv) Disposer de produits ne suffit pas : il faut pouvoir les distribuer et, par exemple pour les médicaments, les administrer. Le CESE souligne l'importance des métiers de la logistique, de la sécurité, de la propreté, du commerce, de l'accompagnement, de l'aide aux personnes, etc. La crise a également montré la dépendance transverse de notre pays à des plateformes numériques non européennes et la nécessité d'une égalité sociale et territoriale garantissant l'accessibilité.

Concernant le « plan industriel d'indépendance stratégique », le CESE a produit plusieurs avis importants sur le sujet qui pourront utilement compléter vos travaux, notamment l'avis « Industrie : un moteur de croissance et d'avenir » en 2018, le Rapport sur l'état de la France 2018 (« Mieux investir pour la France »), « La dépendance aux métaux stratégiques » en 2019 et début janvier 2021, l'avis « Filières stratégiques : définir et mettre en œuvre les priorités » dans lequel une méthode de définition des filières stratégiques est proposée, basée sur quatre objectifs transverses (garantir l'indépendance, répondre aux besoins économiques, sociaux et environnementaux, maîtriser les technologies transverse, et disposer d'emplois stables et qualifiés) ainsi que des propositions sur le « comment » de leur mise en œuvre.

Au-delà, plusieurs dimensions transversales nous paraissent essentielles, et sont également pertinentes pour le « plan de mobilisation » :

- (i) Dans une approche systémique, il importe que ces plans soient intégrés dans le cadre de la stratégie nationale bas carbone : dans leur déclinaison, il conviendra d'évaluer les impacts notamment en termes d'émissions de CO₂, de particules fines, d'artificialisation des sols et de protection de la biodiversité, et de favoriser les plans d'action qui contribueront le plus à l'atteinte des objectifs de la SNBC.
- (ii) La note du HCP n'évoque pas les questions du financement de ces plans : or si certains aspects de ces plans pourraient s'envisager à coûts constants (puisque essentiellement organisationnels), d'autres nécessiteront des financements spécifiques. Des ingénieries financières devront être pensées : partenariats publics-privés, effets leviers des financements publics vers les financements privés, instruments de garantie, canalisation de l'épargne des Français en faveur du financement des entreprises, conditionnalités des financements, etc. Nous souhaitons également insister sur le point faible que constitue le financement des entreprises françaises (fond propres, endettement) : un accompagnement particulier sera sans doute nécessaire pour leur permettre de prendre part active dans la constitution des filières stratégiques. Nous souhaitons également insister sur le financement des services publics et des collectivités locales, premiers maillons de la solidarité en situation de crise.
- (iii) La gouvernance doit être pensée au niveau européen, national ainsi qu'au niveau des régions et des territoires :
 - a) Au niveau européen : les plans français gagneraient à une bonne articulation avec les politiques européennes (verdissement de l'économie, « plan protéine », contrôle des investissements étrangers, taxe carbone aux frontières), voire onusiennes (« one health ») afin d'en maximiser l'impact d'autant que la souveraineté, dans certains secteurs, est désormais un enjeu européen et non strictement national.

- b) Pour le CESE, l'UE doit s'affirmer comme l'un des acteurs garants du multilatéralisme en renforçant la cohérence de ses politiques externes – notamment commerciale – et doit tirer parti du poids de son marché intérieur pour exiger davantage de réciprocité et de concessions de la part de ses partenaires commerciaux. La France inscrit son action dans ce cadre et en tire bénéfice comme chacun des États membres. Elle doit toujours veiller dans ces discussions internationales à la spécificité de ses Outre-mer.
- c) Au niveau national, le CESE a formulé de nombreuses préconisations telles que la mise en place d'un grand ministère de l'industrie, une programmation pluriannuelle de l'industrie, un commissariat au plan rattaché au premier ministre, etc. Il importe d'inclure dans cette coordination le secteur privé (par exemple, avec le Conseil national de l'industrie) et le secteur financier (banques, investisseurs institutionnels, fonds). Une réflexion dédiée aux territoires ultramarins s'impose également.
- d) Au niveau local, outre la région, l'implication des collectivités territoriales (départements, métropoles et intercommunalités) est nécessaire pour assurer la disponibilité des produits et services vitaux et l'indépendance stratégique en matière agricole et industrielle, mais également les services publics de proximité.
- e) Au niveau sectoriel, une concertation entre partenaires sociaux doit participer à la définition des trajectoires de transitions pour chaque filière stratégique. La société civile pourra être mise à contribution y compris pour mieux appréhender les dimensions d'acceptabilité sociale de certaines politiques.
- (iv) Le CESE alerte sur l'importance qui doit être accordée à la recherche, facteur d'indépendance et d'innovation, nécessitant une politique publique volontariste.
- (v) La formation est indispensable, condition nécessaire à la mise en place d'une gestion territorialisée des emplois et des compétences. La situation des jeunes face à la crise économique déclenchée par la covid19 a été fortement aggravée. Des efforts supplémentaires doivent être mobilisés en faveur des jeunes pour permettre à chacune et à chacun d'être pleinement actrice et acteur de son orientation et de mieux les accompagner dans leur insertion sociale et professionnelle.

Pour conclure, le CESE insiste aux côtés du HCP pour réintégrer la vision de long terme dans la définition des politiques publiques et des stratégies sectorielles, ainsi qu'une coordination accrue entre les acteurs. Cela doit s'accompagner d'un regain d'effort sur la redevabilité pour garantir la transparence des trajectoires, s'adossant sur des outils de planification, de suivi et d'évaluation.

LES CONTRIBUTIONS DES FORMATIONS DE TRAVAIL

Activités économiques

La section des activités économiques du CESE s'intéresse depuis le début de la mandature à la question des produits vitaux et des secteurs stratégiques, par exemple au travers de l'avis *Industrie : un moteur de croissance pour l'avenir*. L'avis présenté à la plénière du 13 janvier 2021 du CESE *Filières stratégiques : définir et mettre en œuvre les priorités* vient compléter ce cycle de réflexions et s'inscrit en droite ligne avec la note du HCP. Il a permis de poursuivre les réflexions de la section sur les questions d'indépendance stratégique.

De nombreux points de convergence existent ainsi entre notre avis « Filières » et la note du HCP :

- le besoin de réfléchir à la notion de filières stratégiques et la nécessité de les définir (ce que propose le CESE) ;
- le constat d'une désindustrialisation dont la crise de la COVID a montré le caractère particulièrement critique ;
- la nécessité d'un Etat stratège ;
- le fait qu'au-delà des filières individuelles citées, il faut travailler sur les « intrants fondamentaux » ;
- la nécessité de sécuriser des approvisionnements diversifiés autant que possible européens et sinon mondiaux ;
- le rôle de la commande publique ;
- le besoin d'investissements massifs en formation.

Pour autant, le CESE estime, outre ces constats partagés, que la note du HCP peut être utilement complétée en s'appuyant sur les travaux menés par la section des activités économiques :

1- La partie 2 « les dispositifs actuels de protection des intérêts stratégiques ne garantissent pas la fourniture des produits vitaux » pourrait être précisée

- Pour établir une méthode de définition des filières stratégiques, le CESE propose de s'appuyer sur celle qu'il propose dans son avis. Les filières stratégiques doivent en effet s'organiser autour de quatre grands objectifs transverses : garantir notre indépendance ; répondre aux besoins économiques, sociaux et environnementaux ; maîtriser les technologies transverses ; disposer d'emplois stables et qualifiés. Il faut donc « requestionner » les secteurs stratégiques au regard de ces 4 grands objectifs ;
- Pour le CESE, l'identification des secteurs stratégiques doit en effet être croisée avec plusieurs paramètres. Le choix des produits d'importance vitale doit par exemple intégrer aujourd'hui les impératifs environnementaux, les besoins sociaux ou encore le maintien et la création d'emplois (un des quatre objectifs définis par le CESE) ;
- Pour inscrire dans la durée la démarche de sécurisation des approvisionnements mais aussi inciter à une réimplantation territoriale des industries en France mais aussi à l'échelle européenne, les plans de mobilisation des biens et services vitaux mentionnés dans la note (p. 9) mériteraient d'être prolongés par une démarche d'actualisation et d'approfondissement des plans de continuité d'activité (PCA) des secteurs, opérateurs et entreprises identifiés comme stratégiques. Cette actualisation obligatoire des PCA pourrait faire l'objet d'un item supplémentaire des deux plans d'actions proposés.

2- La partie 3 « Se mobiliser et fédérer » n’aborde pas la gouvernance nécessaire à la mise en œuvre des réflexions et des plans d’actions et pourra s’appuyer sur les préconisations du CESE

En effet, pour réindustrialiser la France et mobiliser les filières stratégiques le CESE a formulé dans son avis « Filières stratégiques » différentes préconisations :

- **Mettre en place un grand ministère de l’industrie** intégrant les défis sociaux, environnementaux et numériques, disposant des moyens pour établir une politique industrielle ambitieuse définie par le commissariat au plan. Il s’agit de faire cohabiter dans ce ministère des enjeux industriels et écologiques afin de s’assurer que la transformation industrielle soit bien inscrite dans ces enjeux ;
- **S’appuyer sur un Commissariat au plan**, rattaché au Premier ministre, qui doit proposer une prospective globale dans le domaine économique et notamment industriel ainsi qu’une démarche planificatrice. Pour ce faire, il s’appuiera sur une concertation avec toutes les parties prenantes (État, représentants des entreprises et des salariés, collectivités, associations, associations environnementales, consommateurs). Cette planification sera mise en œuvre par les ministères ;
- **Renforcer le fonctionnement et les missions de l’agence des participations de l’État (APE)** notamment ses missions de participations stratégiques et d’instruction d’une planification financière de long terme. Pour ce faire, il faut ouvrir sa gouvernance à ce nouveau ministère de l’industrie à parts égales ;
- **Mettre en place une programmation pluriannuelle de l’industrie (PPI)**, s’insérant dans une vision de long terme et élaborée avec toutes les parties prenantes ;
- **Réaffirmer que l’entreprise doit être définie comme entité sociale** avec pour mission collective de répondre aux besoins économiques, sociaux et environnementaux. Cela implique de définir des modes de gouvernance qui intègrent, selon les types d’entreprises, les salariés et qui prennent en compte les intérêts des différentes parties prenantes afin de contribuer aux orientations stratégiques.

Le CESE constate également que le Conseil national de l’industrie n’est pas évoqué. Quelle sera son articulation avec le Haut-commissariat ?

De plus, si la définition des filières stratégiques est une première étape essentielle, il faut s’interroger aussi sur le « comment ». L’avis du CESE s’est attaché à ouvrir des pistes concrètes sur :

- La mise en œuvre effective de la transition écologique des filières industrielles (préconisations 2 et 3) qui participera de la réponse aux réticences possibles quant à la relocalisation des activités productives à proximité des lieux de vie, la GPEC à l’échelle des branches professionnelles (préconisations 4 et 6) et la mobilisation d’une main d’œuvre formée, l’organisation des filières et en particulier l’implication des ETI et PME (préconisation 5), La méthode de travail avec l’implication de toutes les parties prenantes (préconisation 7). Pour le CESE, la définition des priorités pour les filières stratégiques est un sujet de politique publique qui pourrait être impulsé lors d’États généraux de l’industrie, pilotés par le Haut-commissariat au plan et le CESE et associant le Haut conseil pour le climat, le CNI ainsi que les parties prenantes (collectivités, représentants des entreprises et des salariés, associations).

En outre, certains points de la note du HCP mériteraient d’être davantage développés :

- la problématique des relocalisations (p. 13) doit être affinée : quel est le bilan des actions en cours et y consacre-t-on des budgets suffisants (*cf.* analyse du plan de relance dans l’avis « Filières » du CESE), l’analyse de l’acceptabilité sociale d’activités industrielles par les Française mériterait également d’être étayée ;

- la question de la commande publique est abordée (p14) comme un levier de soutien pour l'industrie mais il faudrait préciser comment activer cet outil (ex : adapter le code des marchés publics en vue de faciliter l'accès des industries nationales) ;
- les questions de logistique, d'acheminement, de distribution ainsi que celles de transport sont peu évoquées si ce n'est en fin de note alors qu'elles sont essentielles ;
- la question de la dépendance aux chaînes de valeur n'est pas assez développée. La réglementation sur le « made in France » nécessite d'être revue (une dernière transformation substantielle en France permettant d'avoir cette mention d'origine).

Enfin, la question de l'accroissement de l'effort de recherche nécessaire pour accompagner et stimuler nos secteurs stratégiques doit être intégrée dans cette note.

Affaires européennes et internationales

Par décision du bureau du 5 janvier et comme cinq autres sections, la section AEI a été invitée à contribuer à cette deuxième note du HCP afin d'en compléter les problématiques en s'appuyant sur ses travaux antérieurs.

La note du HCP évoque à plusieurs reprises le contrôle des investissements étrangers, sujet en cours de traitement dans la section AEI, comme une dimension importante de l'indépendance française en activités et produits vitaux. La note souligne cependant que cet instrument de souveraineté n'est pas suffisant pour répondre aux ambitions affichées, puisque nombre de décisions des entreprises françaises ne rentrent pas dans son champ. Cette analyse n'est pas contestable.

Les dimensions internationales et européennes sont peu présentes dans la note, et lorsqu'elles le sont, c'est de manière plutôt restrictive. Elle dénonce « les initiatives non-coopératives » des États dans la crise de la Covid, comme l'avait d'ailleurs fait le CESE. Elle pose les conditions d'une « souveraineté nationale et/ou européenne » : « l'autonomie de certains secteurs vitaux peut être envisagée au plan européen dans une répartition entre États dont il conviendra alors d'organiser la solidarité ». Cette idée, qui semble suggérer une planification européenne, mériterait d'être développée. Les travaux portés par la section AEI ont d'ailleurs déjà défendu ce principe pour certains produits stratégiques notamment du secteur agroalimentaire. Le CESE s'est ainsi prononcé en faveur d'une autonomie protéique européenne susceptible de réduire les importations de l'UE et organisée par un « plan protéine européen ». Ce plan contribuerait à concrétiser l'objectif de souveraineté agricole de l'Union européenne. Des coopérations renforcées entre un nombre plus restreint d'États membres sont aussi à envisager, permettant de passer outre l'inertie parfois induite par une Union à 27.

Au total, la note défend une vision de la souveraineté et des planifications nationales à élaborer qui n'est pas incompatible avec la construction d'une Europe plus ambitieuse et plus forte, que le CESE appelle de ses vœux, mais lui laisse peu de place. Pour le CESE, l'UE doit s'affirmer comme l'un des acteurs garants du multilatéralisme en renforçant la cohérence de ses politiques externes – notamment commerciale – et doit tirer parti du poids de son marché intérieur pour exiger davantage de réciprocité et de concessions de la part de ses partenaires commerciaux. La France inscrit son action dans ce cadre et en tire bénéfice comme chacun des États membres. Elle doit toujours veiller dans ces discussions internationales à la spécificité de ses Outre-mer.

À titre d'illustration, dans l'avis présenté par la section sur la souveraineté numérique le CESE avait appelé l'attention des pouvoirs publics sur le rôle essentiel de l'UE. Il faut rappeler que la souveraineté, dans certains secteurs, est un enjeu européen et non strictement national. L'Union est par exemple mieux armée pour négocier, pour peu qu'elle en ait la volonté, avec les entreprises mondiales du numérique que chacun de ses membres pris séparément. Or certaines de ces entreprises abusent de leur position dominante et mettent en oeuvre des pratiques commerciales très éloignées des principes auxquels l'Union est attachée. Il s'agit là d'un enjeu majeur en termes de souveraineté. Instaurer les conditions d'une concurrence équitable sur le marché numérique européen, accroître les moyens de la Commission européenne en matière de lutte contre les abus de position dominante et d'entrave à la libre concurrence, sont pour le CESE des enjeux européens de souveraineté et non strictement nationaux.

On ne peut non plus ignorer les nombreux accords commerciaux et de libre-échange signés par l'UE, qu'ils soient ou non entrés en vigueur. L'UE et la Chine ont négocié pendant plusieurs années un Traité bilatéral d'investissement dans le cadre d'un dialogue économique et social de haut niveau. Ce traité, qui vient d'être signé, mais qui n'est pas encore ratifié, doit remplacer les traités bilatéraux existants avec chacun des États membres.

Les accords commerciaux suscitent au sein du CESE des prises de positions divergentes, même si le respect du principe de réciprocité et le refus de toute dérogation au respect de normes sociales et environnementales élevées font consensus. Sans se prononcer sur le fond et en s'en tenant au seul principe de réalité, il faut rappeler la compétence européenne exclusive en matière commerciale et la nécessité de « jouer collectif » face aux puissances économiques mondiales (notamment Chine et USA pour ne pas les citer) et aux entreprises multinationales, ainsi que l'utilité de la négociation et la force du multilatéralisme.

Pour conclure et comme la section AEI l'a rappelé dans sa précédente note pour le HCP, la réponse aux défis planétaires (crise sanitaire, crise économique, changement climatique) nécessite certes une volonté nationale, mais demande aussi un multilatéralisme renforcé, véritable moteur des efforts collectifs.

Affaires sociales et santé

La note du Haut-commissaire dit clairement qu'il faut « *surmonter notre dépendance en matière de produits vitaux et garantir l'avenir de nos secteurs stratégiques* ». Elle propose plusieurs pistes pour y parvenir.

Il nous semble important que la note ne commence pas par un objectif défensif qui chercherait à surmonter une situation exceptionnelle mais plutôt à **construire et mettre en place une stratégie durable de long terme**. Nous préférons donc parler dès le départ de « *réflexion pour recouvrer notre indépendance...* » puisque notre pays avait déjà cette indépendance mais l'a malheureusement perdu à cause des politiques publiques successives qui ont davantage privilégié une gestion comptable des besoins vitaux de son économie et de sa population.

La section des Affaires sociale et de la santé met également l'accent sur la nécessité **d'une approche plus systémique du sujet : le défi de l'indépendance ne doit pas être séparé des autres défis que doit surmonter notre système de santé**, qu'il s'agisse de la prévention, à laquelle il faut impérativement donner plus de place, du poids croissant de la dépendance ou des maladies chroniques ou de la lutte contre les inégalités sociales et environnementales de santé dans la ligne de l'approche « *one health* » promue par l'ONU qui vise à aborder la santé de manière globale.

La note reconnaît les faiblesses existantes et admet que la crise ne fait que révéler une vulnérabilité connue de longue date. Pour autant, elle ne s'appuie pas sur les situations concrètes, qu'elle met pourtant en avant, pour proposer des solutions et actions à mettre en place immédiatement. **L'indépendance en médicaments et en produits de santé est cruciale et l'Etat doit activer tous les leviers pour l'assurer.**

La note donne l'exemple des masques qui ne sont plus produits en France par une société américaine : face à ce type de situation le Haut-commissariat au plan devrait se positionner pour que l'Etat, en tant qu'acteur économique et investisseur, reprenne l'activité pour préserver l'emploi et assurer la disponibilité des produits. Afin de prévenir ce type de situation, les pouvoirs publics devraient mettre en place des conditions plus exigeantes pour encadrer les investissements dans les domaines stratégiques de la santé. On ne peut pas accepter que des industriels ferment leurs usines en France pour ensuite transformer notre pays en importateur de leurs produits fabriqués ailleurs à moindres coûts.

La note aborde la question des médicaments mais élude celle des dispositifs médicaux, alors qu'ils sont, précisément, au croisement des enjeux d'indépendance stratégique, d'innovations technologiques et de réponses aux défis de la santé. Ces instruments, appareils, équipements, logiciels peuvent être utilisés à des fins, notamment, de diagnostic, de prévention, de contrôle, de traitement, d'atténuation d'une maladie. Le CESE a, en 2015¹, relevé leur poids majeur dans les dépenses de santé et souligné l'intérêt de la consolidation d'une filière industrielle française en faveur de dispositifs dont la plus-value, pour l'avenir de notre système de santé, est réelle.

La note aborde certes plusieurs domaines dans lesquels il est important de sécuriser la disponibilité des produits, cependant son approche est trop axée sur les vulnérabilités externes, c'est-à-dire relevant d'une dépendance envers le marché international alors que dans bien des cas une vulnérabilité peut aussi être la conséquence de choix essentiellement inscrits dans le territoire national. Ainsi **la vulnérabilité liée à la crise de la covid ne peut pas être réduite au manque de**

¹ CESE, *La place des dispositifs médicaux dans la stratégie nationale de santé*, mars 2015 (rapporteur : Thierry Beaudet, Edouard Couty).

masques ou d'autres équipements de protection. Elle est aussi la conséquence des fermetures de milliers de lits d'hôpitaux, du manque de personnel soignant, d'une politique de santé publique figée dans l'idée qu'en diminuant l'offre de santé, on diminue la demande et ont fait des économies².

Cette situation n'a pas épargné le secteur de la recherche médicale et le décrochage de notre pays par rapport aux autres grandes nations scientifiques. La note ne dit pas un mot de la recherche dans le domaine des vaccins et le fait que la France demeure à la traîne pour développer son propre vaccin. Il faut dire que les moyens de l'institut Pasteur et de l'ensemble de notre système de recherche ne sont plus ce qu'ils étaient.

Le Haut-Commissariat au plan doit donc aller au-delà d'une conception quantitative d'une vulnérabilité pour **intégrer l'ensemble de l'écosystème qui permet à un produit vital d'être délivré pour satisfaire un besoin essentiel pour la population.** Par conséquent la vulnérabilité d'un produit vital ne doit pas se limiter à sa disponibilité mais aussi à son accessibilité, à l'existence d'infrastructures suffisantes et de professionnels pour le délivrer, etc. **Il faut également tenir compte des dimensions sociales de cette accessibilité.**

Le HCP note que la relocalisation n'est pas l'unique réponse et propose le déploiement d'une politique assurantielle axée sur la constitution de stocks, la diversification des fournisseurs et la conversion de l'outil industriel en temps de crise. Ce faisant, il ne fait aucune différence entre la dépendance exclusive au marché international et la possibilité que celui-ci complète une production nationale insuffisante. Le HCP devrait plutôt rappeler **l'impératif qu'aucun produit stratégique et vital ne dépende à 100% des fournisseurs extérieurs.** Aucune autonomie stratégique ne peut être assurée quand sur un produit essentiel, le pays perd toutes ses compétences et savoir-faire pour dépendre du seul marché extérieur.

Par ailleurs, la section regrette que **la vision développée dans cette note réduit le rôle de l'Etat à des fonctions d'organisateur et d'élaborateur de plans d'actions** et la possibilité qu'il soit également **un acteur économique et un investisseur** n'est pas explorée. Pour la section, aucune indépendance stratégique ne peut être assurée par les seules interventions du marché.

La note du haut-commissaire indique que « *les travaux à conduire sur la préservation de la souveraineté doivent être articulés avec la dynamique initiée au niveau européen sur l'autonomie stratégique de l'Union européenne* ». La section partage cette analyse mais estime que les défis de la santé et de l'indépendance doivent, à l'échelle nationale comme au niveau européen, être abordés d'une façon globale et systémique. A cet égard, la section déplore la **faiblesse des fonds alloués aux programmes européens relatifs à la santé dans le plan de relance européen.**

Enfin, si la crise actuelle a montré au grand jour notre vulnérabilité et l'importance de notre décrochage dans des domaines stratégiques pour notre indépendance et sécurité, elle ne doit pas être le seul repère pour construire l'avenir. Ce qui peut sembler stratégique au regard de la crise sanitaire actuelle peut avoir moins d'importance dans un contexte de crise d'un autre type. On ne peut pas repenser l'avenir si on ne remet pas au jour le projet de société transcrit dans notre constitution avec ses principes fondateurs de liberté d'égalité et de fraternité et de progrès social pour tous. On doit donc considérer que tout doit être vital et il n'y a pas plus vital pour un travailleur que de perdre son emploi, même s'il produit quelque chose qui peut sembler non vital pour la vie de la société.

² Le CESE a formulé des propositions pour rétablir un fonctionnement de l'hôpital adapté aux besoins, dans son avis *L'hôpital au service du droit à la santé* du 13 octobre 2020 (rapporteurs : Sylvie Castaigne, Alain Dru, Christine Tellier)

Agriculture

La note du HCPP n'intègre pas dans les produits vitaux l'alimentation, pourtant élément indispensable, puisqu'elle n'évoque que les « *produits agro-alimentaires* », en excluant ainsi les aliments non ou peu transformés. De même, s'agissant des secteurs stratégiques, elle n'aborde que le niveau industriel de la transformation en oubliant l'importance des activités (agriculture, pêche, aquaculture) qui fournissent les matières premières animales et végétales à la base de l'alimentation et sans lesquelles les entreprises de l'aval des filières ne peuvent fonctionner. Ainsi, le mot « agriculture » ne figure qu'une fois tandis que la pêche et l'aquaculture ne sont même pas mentionnées.

Pour la section, il est impératif que l'alimentation soit considérée comme un bien vital et l'agriculture ainsi que la pêche comme des secteurs stratégiques.

Les enjeux relatifs à l'agriculture (renouvellement des générations, préservation des sols contre l'artificialisation, dépendance énergétique...) sont en effet cruciaux. La pêche est elle-aussi confrontée à d'importantes difficultés. De plus, il serait souhaitable de souligner que réduire la dépendance de notre pays pour la production de son alimentation peut permettre de relever d'autres défis majeurs : lutte contre le changement climatique, accélération de la transition agroécologique, redynamisation des territoires ruraux...

Par ailleurs, des précisions et des compléments méritent d'être apportés.

La note signale que bien qu'elle demeure excédentaire, la balance commerciale du secteur agroalimentaire ne cesse de se dégrader. A cet égard, elle mentionne à juste titre la filière « fruits et légumes ». Cependant, la raison invoquée « *les fruits exotiques et les jus de fruit* » est réductrice. D'autres facteurs, sont plus déterminants : coûts de production inférieurs dans des pays fortement exportateurs, y compris des Etats-membres tels l'Espagne. C'est également le cas pour d'autres filières pour lesquelles notre pays est très importateur : produits aquatiques issus de la pêche et de l'aquaculture, poulet, légumineuses...

La note évoque « *les intrants fondamentaux sans lesquels des biens ou services ne peuvent être fournis* » en se limitant aux produits industriels « *composants électroniques, certains produits ou biens relevant de la chimie ou de la métallurgie...* ». Là encore, la section déplore l'absence de référence à l'agriculture. Les intrants de synthèse dont dépend encore une proportion significative des productions végétales, proviennent d'éléments chimiques ou de dérivés du pétrole extraits hors de notre territoire. De même, une partie très importante de l'élevage repose sur l'importation de soja, au demeurant souvent OGM et source de déforestation importée, destiné à l'alimentation animale. Même si elle augmente régulièrement, la production nationale de protéines végétales (pois, tournesol, luzerne, féveroles...) reste très insuffisante. Après différents échecs précédents, la réussite du nouveau « plan protéines » annoncé est indispensable, y compris pour favoriser la consommation humaine.

Par ailleurs, la section souhaite signaler que même si le bois ne peut être considéré comme un bien vital, la filière forêt-bois constitue un secteur stratégique. En effet, malgré la présence de forêts vastes et diversifiées dans l'Hexagone et en Guyane, elle est très déficitaire. Or, le bois, outre qu'il permet lui-même et via les milieux forestiers, de capter et de stocker du carbone, constitue un matériau d'avenir et, sous réserve d'une gestion durable des forêts, une source d'énergie renouvelable non négligeable, actuellement la plus importante. A ce titre, il pourrait être mentionné dans la note.

Concernant la politique de réindustrialisation, la difficulté d'implanter des unités de production dont il est fait mention dans la note, touche depuis longtemps l'aquaculture. C'est pourtant un secteur d'activité essentiel puisqu'à l'échelle de la planète il dépasse désormais la pêche pour fournir des

produits (poisson, crevettes...) dont la consommation ne cesse d'augmenter. En France, malgré les nombreux projets initiés aucune structure n'a pu être créée depuis plus de 20 ans.

Parmi les difficultés rencontrées par le secteur stratégique de l'agriculture, le problème du recrutement de salariés, y compris saisonniers, mérite d'être souligné. Il repose sur un manque d'attractivité des métiers pour lesquels des améliorations sont nécessaires en matière de conditions d'emploi, de travail et de rémunération ainsi que de reconnaissance des qualifications.

Que ce soit pour le plan de mobilisation ou pour la relocalisation des activités, la note devrait souligner davantage la nécessité d'une approche territoriale, notamment pour les régions ultramarines particulièrement dépendantes sur le plan alimentaire. La première période de confinement de la crise de la Covid-19 a clairement montré l'importance des filières locales pour maintenir l'approvisionnement des populations. Cela exige non seulement de relancer certaines productions (élevage, maraîchage...) ou de recréer des outils de transformation (abattoirs, laiteries, légumeries, minoteries...), là où ils sont insuffisants, voire ont totalement disparu, mais aussi de pouvoir s'appuyer sur des circuits de distribution bien structurés (logistique, transports, lieux de commercialisation...). De nombreux territoires ruraux agricoles sont paradoxalement défavorisés à cet égard. Les Projets alimentaires territoriaux (PAT) qui associent tous les acteurs concernés au niveau local et se fondent sur des diagnostics partagés « ressources/besoins » sont susceptibles d'apporter des solutions efficaces.

La note distingue ce qui peut être fait à court terme et ce qui devrait l'être à un horizon plus éloigné. A cet égard, elle devrait insister sur la gestion des transitions qui constitue un enjeu majeur pour l'agriculture. Il s'agit de faire en sorte que les producteurs puissent effectuer les transformations nécessaires sans mettre en cause la viabilité économique de leur ferme.

Enfin, la note appelle à une solidarité et une complémentarité européennes « *pour certains secteurs vitaux* » en précisant que dans cet objectif « *il peut être opportun d'adopter des mesures communes de sûreté, de normes de qualité, d'interopérabilité ou d'harmonisation des procédures et des productions* ». En agriculture, cette harmonisation ne constitue une simple opportunité mais une condition sine qua none pour envisager d'autres relations entre Etats-Membres. En effet, à l'heure où se dessine la future PAC, seule politique européenne intégrée avec la Politique Commune des Pêches (PCP) qui devrait elle-aussi être prochainement réformée, l'existence de fortes distorsions de concurrence dues à des réglementations nationales non homogènes en matière environnementale et sociale, n'est pas admissible.

Aménagement durable des territoires

Le Haut-Commissariat au Plan (HCP) appelle à agir pour surmonter la dépendance de la France en matière de produits vitaux et garantir l'avenir de ses secteurs stratégiques via un plan de mobilisation et un plan d'indépendance stratégique. Il s'agit d'assurer en cas de crise la disponibilité des produits et services vitaux (produits de santé, produits agro-alimentaires, services de fourniture et de distribution d'eau et d'énergie ainsi que les services de télécommunications). La note relève la nécessité d'une stratégie industrielle et de stratégies de filières établies par l'Etat avec les régions dans un objectif d'aménagement du territoire national, en cohérence avec les capacités des infrastructures et l'objectif de développement équilibré des territoires. Sont définies comme infrastructures fondamentales les réseaux d'énergie, de télécommunications et de transport.

Le CESE rappelle l'importance des services publics pour répondre aux besoins de la population ainsi qu'à la dynamique économique et sociale de la France. Le CESE souligne que la politique visant à assurer la disponibilité des produits et services vitaux et l'indépendance stratégique en matière notamment agricole et industrielle doit associer, outre l'Etat et les Régions, les divers niveaux de collectivités territoriales (départements, métropoles et intercommunalités), ainsi que les actrices et acteurs de la société civile organisée. Elle doit s'inscrire dans une politique active d'aménagement durable des territoires. L'offre en la matière doit s'adapter à la demande, aux besoins des consommatrices et consommateurs, et non répondre uniquement à des critères financiers. Le CESE rappelle à cet égard la notion de « biens communs »

Quant aux réseaux de télécommunication, le CESE note dans nombre de ses avis récents³ l'impératif d'une bonne couverture numérique pour l'aménagement et le développement des territoires ainsi que pour l'accès aux services. Le Plan très Haut débit, lancé en 2013, vise à généraliser le très haut débit en 2022, objectif auquel la fibre devrait contribuer à hauteur de 80 %. Selon l'ARCEP, l'état des lieux des déploiements FTTH est le suivant au troisième trimestre 2020 : sur plus de 40 millions de locaux (ménages et entreprises) identifiés, 22 millions, soit 55 % environ, sont effectivement couverts, avec de fortes disparités selon la densité des territoires : le nombre des locaux raccordables atteint en effet 6,1 millions en zones AMII très denses (soit 83 %), 11,5 millions en zones moins denses d'initiative privée (Zones AMII) (soit 73 %), mais 4,6 millions (soit seulement 27 % de locaux couverts) en zones moins denses d'initiative publique (zones RIP), c'est-à-dire les territoires ruraux. La vitesse des déploiements n'est donc pas à la hauteur des annonces et des disparités persistent notamment au détriment de territoires ruraux, montagnards et ultra-marins. L'accélération effective du déploiement du très haut débit, y compris pour les Outre-mer, est pour le CESE un enjeu majeur⁴. Pour le CESE, la formation aux usages du numérique, l'accompagnement et la sensibilisation tout au long de la vie sont une exigence⁵.

³ Entre autres, CESE, avis *avant-projet de loi Egalité réelle Outre-mer* rapporté par M. Vernaudeau, avis *Avant-projet de loi de modernisation, de développement et de protection des territoires de montagne*, rapporté par Mme Nathan (2016), avis *Tourisme et numérique* rapporté par MM. Cabrespines et Wagnier (2017), avis *Fractures et transitions, réconcilier la France*, avis *Métropoles, apports et limites pour les territoires*, rapporté par M. Lasnier et Mme Riquier-Sauvage (2019), avis *L'impact des infrastructures de réseaux dans l'économie*, rapporté par Mme Arav (2020), avis *Services publics, services au public et aménagement des territoires*, rapporté par MM. Kottelat et Molinoz (2020).

⁴ CESE, avis *Services publics, services au public et aménagement des territoires à l'heure du numérique*, op. cit.

⁵ CESE, avis *Services publics, services au public et aménagement des territoires à l'heure du numérique*, op. cit.

Quant aux réseaux d'infrastructures de transport, le CESE souligne de longue date leur dégradation⁶ : près d'un tiers du réseau routier national serait aujourd'hui en mauvais état de surface, un quart des ponts nécessite un entretien urgent et le réseau ferroviaire connaît un important vieillissement, avec 5500 kilomètres de voies sur lesquelles la circulation des trains s'opère au ralenti. La rénovation et la régénération du réseau fluvial nécessitent aussi d'engager des investissements importants⁷.

Le CESE souligne le caractère indispensable d'un net accroissement de l'effort en matière de rénovation des réseaux d'infrastructures de transport existants⁸ et rappelle certaines des principales préconisations formulées sur ce point dans ses avis récents. Il recommande de prendre en compte la dimension européenne dans la programmation des infrastructures et l'élaboration d'un nouveau Schéma national des infrastructures de transport (SNIT) qui respecte le Plan national de changement climatique. Il préconise, pour juger de la nécessité de toute infrastructure majeure, de prendre en compte les bénéfices attendus sur l'économie des territoires concernés, la réduction des inégalités sociales, la sécurité et l'environnement (report modal, réduction des émissions polluantes, reconquête de la biodiversité). Il préconise un fléchage de la Taxe Intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) vers la mobilité décarbonée et, pour chaque mode, la prise en compte de coûts externes, en grande partie supportés par les contribuables, souvent *via* les collectivités⁹.

De manière plus générale, il préconise que l'Etat renforce les garanties de souveraineté nationale des infrastructures de réseaux indispensables à notre rayonnement économique, et structurants pour notre cohésion sociale. L'Etat doit, pour y parvenir, endosser à nouveau son rôle de stratège en matière d'infrastructures de réseaux, dans une vision transversale et de long terme. Il recommande que le principe de péréquation soit pleinement appliqué et défendu via une tarification adéquate qui permette l'effectivité des droits notamment à la mobilité et au service universel des télécommunications¹⁰.

Enfin, pour assurer en cas de crise la disponibilité des services jugés vitaux, au premier rang desquels les produits alimentaires et l'approvisionnement de la population, il rappelle le caractère indispensable de l'agriculture, de l'indépendance alimentaire, des industries agro-alimentaires, des réseaux de distribution, et notamment du commerce de proximité¹¹. Il souligne également l'importance de renforcer la capacité de la France, de chaque région et des intercommunalités et des communes de s'autoalimenter : selon des personnalités entendues pour élaborer l'avis sur saisine gouvernementale en cours *Mission commerce*, à titre d'exemple, Paris n'aurait que trois jours de réserve en cas de crise.

⁶ CESE, avis Infrastructures et développement durable des territoires : un autre regard, une autre vision, rapporté par M. Tardy (2009) ; avis Projet de Schéma national des infrastructures de transport (SNIT) rapporté par MM. Rozet et Genest (2012) ; avis Révolution numérique et évolutions des mobilités (transports de personnes), rapporté par MM. Duchemin et Marembaud (2015) ; avis Avant-projet de loi d'orientation des mobilités, rapporté par M. Duchemin (2018) ; avis Impact des infrastructures de transport dans l'économie, rapporté par Mme Arav (2020).

⁷ CESE, avis Avant-projet de loi d'orientation des mobilités, op. cit.

⁸ CESE, avis Avant-projet de loi d'orientation des mobilités, op. cit.

⁹ CESE, avis Avant-projet de loi d'orientation des mobilités, op. cit.

¹⁰ CESE avis Impact des infrastructures de transport dans l'économie, rapporté par Mme Arav (2020).

¹¹ Avant-projet d'avis en cours Mission commerce, rapporté par Mme Duhamel et M. Molinoz.

Économie et finances

Commentaires généraux :

Cette note traite en réalité de deux sujets différents : les produits vitaux d'une part, les secteurs stratégiques d'autre part. Un troisième sujet tangent est abordé, celui des produits vulnérables (p.12). Ces sujets ont peu de réelle intersection : par exemple, si la production de blé peut être considérée comme vitale pour l'alimentation de la population en temps de guerre ou de crise inédite, doit-elle pour autant être identifiée comme un secteur stratégique nécessitant l'intervention de l'Etat ? La note du reste interroge le sens de « stratégique » et utilise également le terme « souveraineté » qui ont pourtant des sens différents (voir l'avis du CESE sur les filières stratégiques).

La note conclue que deux plans d'actions doivent être élaborés par l'Etat (court terme : « plan de mobilisation », moyen terme : « plan industriel d'indépendance stratégique », PIIS) en traitant prioritairement les secteurs suivants :

- Les produits et services essentiels à la population : agriculture et agroalimentaire, santé
- Les infrastructures fondamentales : productions et réseaux d'énergie, réseaux de télécommunications et réseaux de transport
- Les déterminants essentiels de ces secteurs, tels que les composants électroniques, la chimie et la métallurgie

La note invite à un vaste exercice de cartographie (p.11) et de référencement de scénarios de crises (p.12). Il est vraisemblable qu'il existe déjà de nombreux travaux de cette nature, au niveau local et au niveau national, et il conviendrait de capitaliser sur ces travaux. De toute évidence, le « plan de mobilisation » se déclinera en une vastitude de sous-plans en fonction de la nature de la crise (une cyberattaque sur le système des cartes Vital ou des tours de contrôle aérien à Roissy, une sécheresse exceptionnelle, des crues et des inondations inédites, de lourdes chutes de neige en Corse, et autres virus et bactéries mortelles).

En revanche la note n'évoque pas le cadre stratégique structurant qu'est la stratégie nationale bas carbone (SNBC) : on ne sait pas si le « plan de mobilisation » et le PIIS se situent « au-dessus » de la SNBC, ou « en-dessous » (dans ce dernier cas, l'impact de ces plans au niveau des émissions de gaz à effet de serre -GES-, biodiversité, qualité de l'air devrait être évalué et pris en compte) – voir ci-dessous, schéma simplifié d'articulation des principales stratégies, plans et programmes avec la SNBC, issu de l'évaluation environnementale stratégique de la SNBC¹². Dans tous les cas, ces deux plans ne devraient pas se situer « à côté » de la SNBC.

¹² https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/EES_SNBC_complet.pdf

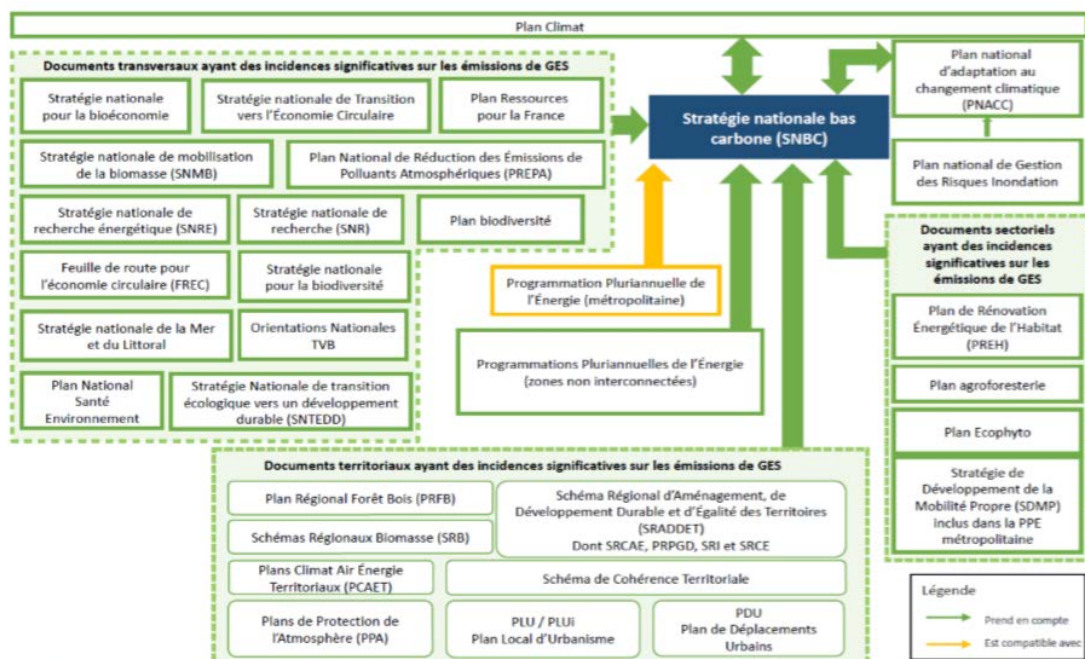


Illustration 2 : schéma simplifié d'articulation des principales stratégies, plans et programmes avec la SNBC. Seuls les documents ayant le plus de lien avec la SNBC sont représentés.

Chacun des plans figurant dans le schéma ci-dessus fait l'objet d'une coordination (gouvernance) et d'un financement (par exemple, le plan Ecophyto est financé en partie par des budgets ministériels complété par une disposition fiscale -redevance pour pollution diffuse-).

Or la note n'évoque pas suffisamment les questions de gouvernance (répartition des compétences et coordination entre le niveau central et le niveau local), et élude complètement les questions de financement.

Dimensions économiques et financières :

Si la note cite le rapport Potier, le rapport Tibi et une étude du cabinet Accenture (« Une nouvelle trajectoire pour l'industrie française »), en revanche il ne fait aucune mention des questions économiques et financières ni des problèmes de financement des deux plans proposés. Il n'indique pas si les deux plans d'actions préconisés dans la note du HCP nécessitent des financements propres et pérennes, au-delà des financements déjà envisagés dans les PLF et l'actuel plan de relance, le PIA4 et les éventuels autres plans sectoriels non intégrés dans le plan de relance ou si, au contraire, il s'agit d'amender les plans stratégiques actuels pour intégrer davantage les dimensions « mobilisation » et « souveraineté », à coûts constants.

Au-delà des aspects industriels, la gestion de crise appelle par ailleurs un renforcement des capacités de l'Etat afin d'améliorer la préparation de la société aux crises, avec notamment un accent sur les conditions de sa résilience, tel que le CESE l'a souligné à l'occasion du **RAEF 2020** (« se donner un nouveau cap »), en :

- Repensant l'organisation administrative, territoriale, économique, industrielle et sociale du système de santé,
- Evaluant les bénéfices pour les plus vulnérables des politiques climatiques et des politiques de réduction des inégalités, en ayant une approche spécifique pour les Outre-mer,
- Révisant les règles des contrats de travail en faveur de la sécurisation des revenus,
- Portant une attention particulière aux jeunes, à leur formation et leur employabilité, et en leur assurant un revenu minimum social garanti.

Sur le moyen terme, le CESE confirme le constat de la note HCP et alerte depuis plusieurs années sur l'affaiblissement industriel de la France. Dans le **RAEF 2018** (« Mieux investir pour la France »), le CESE préconisait ainsi de renouer avec une véritable politique industrielle, à travers notamment :

- La définition d'une véritable stratégie industrielle, co-construite par l'État, les entreprises et les partenaires sociaux. La gouvernance des futurs projets industriels devra être partagée et portée au plus haut niveau de l'État ;
- La mise en place d'un environnement favorable à l'investissement productif, à sa rentabilité et à son efficacité, porteur d'emplois, autant au travers de garanties de l'État que par des mesures orientant les crédits bancaires, l'épargne ou par une fiscalité appropriée ;
- L'augmentation de l'effort d'investissement en R&D publique et privée ;
- L'engagement plus volontariste de l'économie française dans la transition écologique et énergétique ;
- L'investissement dans les capacités humaines.

Enfin sur la problématique du renforcement des filières stratégiques, le CESE a rappelé l'importance du rôle des PME-TPE dans la constitution et la performance de ces filières par rapport aux grands groupes mais également pour la cohésion des territoires (« **Les PME/TPE et le financement de leur développement pour l'emploi et l'efficacité** », 2017). L'endettement des entreprises et l'insuffisance des fonds propres, mis en lumière comme jamais avec la crise de la Covid19, appelle une réflexion générale sur les restructurations des dettes (négociations avec les créanciers) voire une intervention de l'Etat dans certains secteurs particulièrement affectés par la crise, sur le modèle des prêts participatifs, c'est à dire à une forme de refinancement de la créance des investisseurs privés par de la dette financée ou garantie par l'Etat.

Conclusion

Au total, les travaux de préparation du « **plan de mobilisation** » devraient prévoir un volet « financement » qui pourrait se décliner au niveau national, classiquement, sur un pilier fiscal (avec ou sans instrument fiscal dédié, au niveau national et local) et la participation du secteur privé, selon des formes à définir. Au niveau européen, un effort de coordination entre pays améliorerait l'efficacité des réponses. Dans tous les cas, un dispositif de suivi et évaluation devra être déployé.

Concernant le « **plan industriel d'indépendance stratégique** », en complément des avis sur « Filières stratégiques : définir et mettre en œuvre les priorités » et « Pour une stratégie d'IDE en France soutenables et responsables », l'avis en cours de préparation sur le financement des investissements nécessaires à l'avenir apportera des préconisations qui seront partagées avec le HCP.

Éducation, culture et communication

Dans la note du Haut-Commissariat au plan, le plan d'action que l'Etat devrait élaborer prévoit « Le retour à l'esprit d'industrie dans le monde économique et plus largement encore par le biais de l'orientation des jeunes et la formation ». Cette dimension relative à l'orientation des jeunes a été abordée dans l'avis adopté par le CESE le 11 avril 2018. Cette note vise à rappeler quelques constats importants relatifs à cette proposition et à présenter les préconisations qui pourraient contribuer à la réflexion sur l'objectif proposé (les citations de l'avis « L'orientation des jeunes » apparaissent en italique) :

Inscrire l'orientation des jeunes dans le cadre de l'orientation et la formation choisie, tout au long de la vie.

En référence à la résolution du Conseil de l'UE de 2008, le CESE rappelle que l'orientation doit être un processus continu qui permet aux citoyens, à tout âge et tout au long de leur vie, de déterminer leurs capacités, leurs compétences et leurs intérêts, de prendre des décisions en matière d'éducation, de formation et d'emploi et de gérer leurs parcours de vie personnelle dans l'éducation et la formation, au travail et dans d'autres cadres où il est possible d'acquérir et d'utiliser ces capacités et compétences. En France, le débat sur l'adéquation entre formation et emploi est particulièrement sensible car la perception d'une formation initiale directement adaptée à un emploi précis apparaît comme une injonction faite à un.e jeune de répondre aux besoins des entreprises, injonction qui l'enfermerait à vie dans un statut social imposé. Cette vision illustre le poids de la formation initiale et du diplôme comme elle témoigne de l'absence de perspective claire quant à la capacité de se former dans sa vie d'adulte. L'avis rappelle qu'une formation initiale de qualité est nécessaire et qu'elle s'inscrit dans la formation tout au long de la vie. Mais cette vision traduit également l'illusion persistante que les formations pourraient s'ajuster précisément aux besoins des entreprises sans tenir compte de l'instabilité des secteurs professionnels, de l'évolution des métiers et de la temporalité des formations. La jeunesse exprime également l'aspiration à la liberté et à la maîtrise de ses choix. Cette aspiration interroge la structuration cloisonnée des formations et des diplômes et son apparente sécurité. La capacité à évoluer dans un parcours tout au long de sa vie suppose en effet de renforcer les compétences et les qualifications fondamentales, transférables et sociales qui faciliteront l'adaptation, le rebond ou l'agilité. Ainsi, l'attractivité des métiers de l'industrie ou plus globalement des métiers qui relèvent des secteurs stratégiques suppose plusieurs conditions formulées dans les préconisations du CESE :

Accompagner, construire un parcours progressif, s'assurer une bonne insertion professionnelle

Mieux accompagner :

- Développer l'accès à la culture générale ainsi qu'à la culture scientifique et technique
- Démultiplier les périodes de découverte des métiers des secteurs stratégiques en collège, lycée et enseignement supérieur, sans les limiter à la classe de troisième ;
- Développer les partenariats de projet entre établissements scolaires et acteurs économiques concernés ;
- Valoriser de manière équivalente l'ensemble des filières offertes aux jeunes et déconstruire le stéréotype de « voie royale » de la filière générale. De même, un travail de déconstruction des stéréotypes liés au genre doit encore être mené concernant l'orientation des jeunes dans certaines filières, notamment pour les formations techniques et scientifiques préparant aux métiers de l'industrie, du numérique etc...

Construire un parcours progressif :

- Améliorer le niveau général de maîtrise des savoirs fondamentaux ;
- Spécialiser progressivement les parcours de formation et en organiser les référentiels en modules transversaux et transférables pour favoriser la mobilité en formation initiale comme en formation continue ;
- Poursuivre le développement de l'alternance sous contrat de travail comme sous statut scolaire ou universitaire ;

Assurer une bonne insertion professionnelle :

- Poursuivre le développement de l'alternance sous contrat de travail comme sous statut scolaire ou universitaire ;
- Développer les interactions Ecole-entreprises concernées par des stages de formation d'enseignants en entreprise comme par le détachement de salariés d'entreprise dans des réseaux d'établissement pour mieux articuler les formations en alternance et animer les découvertes des métiers ;
- Etendre les interactions école-entreprise à l'ensemble des formations proposées, y compris dans les universités de façon à permettre aux jeunes d'avoir un contact avec le monde professionnel. Cela devrait se manifester par une véritable intégration de stages encadrés (avec un véritable suivi et des missions encadrées) dans les cursus universitaires, mais aussi dès le secondaire, et le développement de l'alternance dans de nouvelles filières.